



COMMUNE DE DOURGNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 7 avril 2025
N° 20250407DL25

Conseillers et Quorum

En exercice : 12
Présents : 10
Pouvoirs : 0

Date d'envoi de la convocation : 25/03/2025

Date d'affichage : 25/03/2025

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 7 avril à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
Mmes BOURDIN Danielle, TERRAL Patricia, M. COLLOT Adrien, Adjointes.
Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNÉ Isabelle,
MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusés : MM. BARTOLO Thibaud, BEILLARD Adrien

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Gisèle HERNANDEZ, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Vu le résultat de clôture de l'année 2024,
Vu la délibération en date du 7 avril 2025 portant affectation du résultat,
Vu les propositions de Mme BOURDIN Danielle, adjointe en charge des finances,
Vu l'ensemble des documents budgétaires transmis lors de la convocation du conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif Assainissement 2025 équilibré comme suit :
 - 303 032.02 € pour la section d'investissement
 - 159 853.37 € pour la section d'exploitation
- **MANDATE** Mme le Maire pour toutes démarches relatives à cette affaire

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

Gisèle HERNANDEZ

HLH.

Affiché en Mairie le 9 avril 2025

Le Maire,

Dominique COUGNAUD

